

# Guide du parent



## Comité répondant d'escadron

### Adresse postale

**Escadron 921 L'Ancienne-Lorette**  
C.P. 64062, succ. St-Jacques, L'Ancienne-Lorette (Québec), G2E 6B1  
Tél. : (418) 654-9210 (boîte vocale pour laisser un message)  
[www.921.ca](http://www.921.ca)

### Lieu principal des activités

**Polyvalente de L'Ancienne-Lorette**  
1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec), G2E 3C6

### Lieu secondaire des activités

**Nouveau point de service**  
1625, rue Notre-Dame (local 210), L'Ancienne-Lorette (Québec), G2E 3B4

## Table des matières

1. Préface .....	3
2. Portée du document .....	3
3. Définitions .....	3
4. Introduction .....	4
5. Historique de la Ligue des cadets l’Air du Canada .....	4
6. Comité répondant d’escadron.....	5
7. Élection des membres du Comité répondant .....	5
8. Responsabilités et fonctionnement du Comité répondant.....	6
9. Rôle du personnel SAIOC (instructeurs et officiers).....	6
10. Activités de financement .....	6
11. Questions fréquentes.....	7
12. Contacts utiles (2023-2024).....	8

## 1. Préface

Ce document se veut un outil de référence pour les personnes qui désirent en connaître davantage sur le Programme des cadets ou pour celles dont c'est une première expérience avec le Programme des cadets du Canada, alors que leur enfant intègre l'Escadron 921 de L'Ancienne-Lorette.

Ce guide a pour but de présenter les rôles, responsabilités et activités qui touchent la partie civile seulement, puisque le document « Guide du cadet » s'efforce de faire de même en ce qui a trait au fonctionnement et aux activités de l'escadron. Le Guide du cadet peut être consulté dans le site Internet de l'escadron 921 et se veut complémentaire à celui-ci.

Nous ne prétendons pas, dans ce document, avoir réponse à toutes les questions qu'un parent peut se poser, mais le Comité répondant d'escadron demeure toujours disponible pour répondre aux différentes interrogations.

Enfin, veuillez noter que, dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

## 2. Portée du document

Il est important de préciser que ce document n'est pas un document officiel et que les informations qu'on y retrouve ont été recueillies à partir de diverses sources aux seules fins d'aider un nouveau parent à s'y retrouver. Il ne constitue en aucun temps un contrat ou un document de nature contractuelle portant une obligation explicite envers quiconque utilise cet outil à titre de référence.

## 3. Définitions

### *Assurance*

Polices souscrites par les ligues pour protéger les cadets, les bénévoles ainsi que les membres, en cas de responsabilité civile, de dommages à des biens ou de perte de biens, ou encore en cas de lésion corporelle ou de décès.

### *Bénévole*

Personne qui offre des services directement ou pour le compte du ministère de la Défense nationale ou des Forces armées canadiennes, en appui aux activités touchant les cadets, sans rémunération et sans autre élément de valeur tenant lieu de rémunération. Elle doit être vérifiée et approuvée selon la procédure commune d'approbation des bénévoles de la Ligue et du ministère de la Défense nationale.

### *Campagne de financement*

Activité organisée et supervisée par les ligues en vue de réunir des fonds supplémentaires ne provenant pas du ministère de la Défense nationale, et nécessaires pour appuyer le programme annuel des cadets.

### *Cadre des instructeurs de cadets (CIC)*

Le Cadre des instructeurs de cadets (CIC) est un sous-composant de la Réserve composé d'officiers (O), pouvant devoir suivre une instruction annuelle et dont les principales fonctions ont trait à la supervision, l'administration et l'instruction des cadets.

### *Escadron*

Terme qui désigne une unité des cadets de l'Air.

### *Commandant (Cmdt)*

Commandant ou membre du Cadre des instructeurs de cadets (CIC) désigné par le commandant de région à titre de commandant d'un corps/escadron de cadets ou d'un centre d'instruction d'été des cadets; ou encore officier désigné par les Forces armées canadiennes à titre de commandant d'un détachement ou d'une unité régionale de soutien aux cadets (URSC).

### *Comité répondant d'escadron*

Comité de travail de soutien, supervisé par la Ligue, et mis sur pied au sein d'un corps/escadron de cadets, qui comprend des personnes approuvées, inscrites et vérifiées, selon les directives de la Ligue pour accomplir les tâches nécessaires au support du corps/escadron.

### ***Instructeur civil (IC)***

Instructeur civil (IC) dont les services ont été retenus à contrat par le ministère de la Défense nationale et qui ne fait pas partie des Forces canadiennes. Le recours à des instructeurs civils doit se limiter aux domaines de spécialisation de ceux-ci.

### ***Protocole d'entente (PE)***

Protocole d'entente intervenu entre le ministère de la Défense nationale et les différentes ligues, dont la Ligue des cadets de l'Air du Canada. C'est le document dans lequel sont décrits les rôles et responsabilités à assumer par les participants pour garantir la prestation correcte et efficace du Programme des cadets au Canada. Il est possible d'en apprendre plus à l'adresse Internet suivante : [Protocole d'entente entre les Forces armées canadiennes et la Ligue navale du Canada et la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et la Ligue des cadets de l'Air du Canada - Canada.ca.](#)

### ***Unité régionale de soutien des cadets (URSC)***

L'URSC est chargée de gérer le personnel dans le système de gestion des ressources humaines (SGRH). Elle est également chargée d'autoriser et de soutenir l'instruction dispensée dans sa région par le CIC. Pour en savoir plus : [24-06 Annexe K – IIEM – Responsabilités de l'Unité régionale de soutien aux cadets \(URSC\) - Canada.ca.](#)

## **4. Introduction**

Le succès du Programme des cadets repose sur le soutien et l'engagement des membres de la communauté qui souhaitent offrir à leurs jeunes un programme dynamique et valorisant ainsi qu'une qualité d'encadrement et de supervision des cadets par du personnel qualifié (officiers du Cadre des instructeurs de cadets). À cet égard, le ministère de la Défense nationale, de concert avec la Ligue navale, la Ligue des cadets de l'Armée et la Ligue des cadets de l'Air du Canada, sont les partenaires du Programme des cadets et ces ligues ont, entre autres, cette responsabilité d'engagement de la communauté par l'intermédiaire des comités répondants au sein de chaque corps de cadets.

**Les rôles et responsabilités du Programme des cadets sont partagés au niveau local entre le personnel des corps/escadrons de cadets (militaires) et les répondants/comités répondants (civils).**

## **5. Historique de la Ligue des cadets l'Air du Canada**

C'est dans le contexte historique de la Deuxième Guerre mondiale qu'on vit naître le concept d'un corps de jeunes adolescents qui allaient consacrer leurs moments de loisirs à se préparer pour le jour où ils iraient prendre leur place parmi les équipages aériens de l'Aviation royale du Canada (ARC). Avant même la création de la Ligue des cadets de l'Air, on comptait déjà une unité à Vancouver, Montréal et Windsor.

En 1940, le ministre de l'Aviation, l'honorable Charles Gavan Power, se rendant bien compte du besoin de l'aviation, convoqua un groupe de civils éminents et les pria de bien vouloir constituer, à l'échelle nationale, un organisme bénévole chargé de parrainer ce mouvement en plein essor et de lui donner plus d'ampleur.

Le décret du 11 Novembre 1940 autorisait la formation de la Ligue des cadets de l'Air du Canada et énonçait les responsabilités de l'organisme civil de l'ARC. Le 9 Avril 1941, la Ligue des cadets de l'Air du Canada se voyait octroyer une charte fédérale qui la constituait en société sans but lucratif. Ceci permit de lancer une campagne de recrutement intensive de commanditaires et de bénévoles dans toutes les provinces. Ce fut le côté formateur de l'entraînement des cadets de l'air qui intéressa si fortement les dirigeants des mouvements de jeunes au pays. Des clubs philanthropiques, des éducateurs, des chambres de commerce et d'autres organismes offrirent alors leurs services à la Ligue, non seulement pour contribuer à l'effort de guerre, mais aussi pour aider les jeunes du pays à mieux se préparer à assumer leurs responsabilités de citoyens. Encore aujourd'hui, la philosophie du mouvement des cadets est ***apprendre, servir et progresser.***

C'est en septembre 1944 que le mouvement atteignit le maximum de ses effectifs en temps de guerre, soit 374 escadrons, 29 000 cadets, 1 750 officiers et 2 000 instructeurs.

**Aujourd'hui, les cadets ne sont plus utilisés à des fins de recrutement pour l'armée,** mais les traditions y demeurent. Nous comptons près de 95 escadrons à travers le Québec, regroupant environ 6 500 cadets de l'air.

Les données fournies par Transport Canada et l'Association des pilotes d'avion révèlent qu'un pilote privé sur cinq au Canada,

aujourd'hui, est un ancien cadet de l'air et que 67 % des pilotes professionnels et des pilotes de ligne en service aujourd'hui ont commencé avec les cadets de l'air. Encore plus digne de mention : le taux d'échec parmi les anciens cadets de l'air qui ont choisi une carrière militaire est presque nul.

## **6. Comité répondant d'escadron**

Le Comité répondant d'escadron est généralement constitué de 11 membres : le président, le 1<sup>er</sup> vice-président, le 2<sup>e</sup> vice-président, le trésorier, le secrétaire et six (6) membres administrateurs. Les membres du Comité répondant sont pour la plupart des membres de la communauté et surtout des parents de cadets.

## **7. Élection des membres du Comité répondant**

L'élection du Comité répondant doit se tenir une fois par an lors d'une assemblée générale. Il est fortement recommandé que cette assemblée générale soit tenue avant le 30 juin de chaque année.

Les membres des Forces canadiennes incluant les instructeurs civils qui travaillent directement pour l'unité régionale de soutien des cadets, région de l'Est (URSC), ne peuvent pas être membres du Comité répondant. Les membres des Forces canadiennes qui ne travaillent pas directement au sein du Programme des cadets peuvent faire partie du Comité répondant. Cette participation doit être approuvée par écrit par son commandant immédiat et entérinée par le Comité provincial de la Ligue (réf. Constitution nationale – cadet de l'Air du Canada). Les membres du Conseil d'administration du comité provincial du Québec et de la Vallée de l'Outaouais ne peuvent faire partie d'un Comité répondant. Pour être éligible à la présidence du Comité, la personne doit avoir préalablement une carte de membre valide et avoir servi comme membre d'un Comité répondant au minimum six mois. Les cas d'exception sont référés au comité exécutif. Le personnel constituant l'encadrement militaire de l'escadron et les instructeurs civils n'ont pas le droit de vote.

Le président sortant du Comité répondant, en fonction avant l'élection, convoque deux semaines avant la tenue de l'assemblée tous les membres votants, en indiquant la date, l'heure, l'endroit de l'assemblée ainsi qu'un ordre du jour. Deux personnes indépendantes connaissant la procédure d'élection (membres de la Ligue, chefs d'entreprise, etc.), non candidates aux élections, agiront comme président d'assemblée et secrétaire d'élection. Les membres votants sont les membres sortants et présents du Comité répondant, les parents des cadets inscrits dans l'escadron et les membres de la communauté intéressés à soutenir le Mouvement des cadets et qui sont présents à l'assemblée. Le président sortant du Comité répondant s'assure de la présentation des états financiers et explique le rôle d'un Comité répondant ainsi que les responsabilités de ses membres.

Le président d'élection explique ensuite les étapes nécessaires au déroulement des élections. Toute personne présente ou représentée par procuration, âgée d'au moins 18 ans, peut faire une proposition ou être proposée comme membre si elle correspond aux critères énoncés dans la présente politique. Le président d'élection doit aussi informer les personnes présentes que tout futur membre de la Ligue des cadets de l'Air doit se soumettre au processus de filtrage qui consiste à consentir à une demande de vérification de casier judiciaire ainsi qu'à une demande de vérification judiciaire d'un secteur vulnérable. Ces vérifications sont valides pour une durée de cinq ans. Une demande de renouvellement doit être remplie après cette période. Le président d'élection dissout par la suite le Comité répondant en place pour en constituer un nouveau.

La première partie de l'élection consiste à élire les membres du Comité. Le président d'assemblée demande une proposition de membre par une personne présente à l'assemblée et chaque proposition doit être appuyée par une autre personne. Le candidat proposé, s'il accepte, est élu.

Une fois tous les membres élus, le président d'élection procède à l'élaboration du comité exécutif en présence des membres nouvellement élus. Ce dernier est constitué d'un président, d'un 1<sup>er</sup> vice-président, d'un 2<sup>e</sup> vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. S'il y a un seul candidat proposé à un poste, celui-ci est déclaré élu sans opposition, si bien sûr ce dernier accepte le poste. S'il y a plus d'un candidat proposé pour un poste, une élection est tenue à main levée ou, sur demande, par un vote secret. Un vote secret est réalisé par bulletin de vote. Le candidat recevant le plus grand nombre de votes sera déclaré élu. Si le nombre de voix est égal, le vote sera déclaré nul et un second vote sera fait. Si ce second vote est encore nul, alors le résultat de l'élection sera déterminé par la sélection d'un candidat au hasard.

C'est ainsi que prend forme le nouveau Comité répondant qui agit comme responsable du côté civil de l'escadron pour une année.

## 8. Responsabilités et fonctionnement du Comité répondant

Le Comité répondant d'escadron se rencontre à une fréquence d'environ une fois par mois. Il faut savoir que le Comité ne constitue pas un conseil d'administration, mais son fonctionnement est similaire. À chaque séance, un ordre du jour est préalablement établi et à la fin de la rencontre, un procès-verbal reflétant les points discutés est rédigé. Il sera entériné à la séance suivante.

La structure hiérarchique, du côté civil, est constituée de trois paliers :

- Local : le Comité répondant de l'escadron 921;
- Provincial : la Ligue des cadets de l'Air du Canada (Québec et Vallée de l'Outaouais);
- National : la Ligue des cadets de l'Air du Canada.

Chacun a un rôle bien défini. Le rôle du palier local est de voir à la localisation de l'escadron, au budget, aux activités de financement, au recrutement, à la rétention des cadets et au soutien des officiers pour les activités optionnelles. Le palier local représente aussi les parents vis-à-vis les officiers du Cadre des instructeurs de cadets (CIC). Le président du Comité répondant n'est pas le supérieur du commandant, mais bien son vis-à-vis. Chacun a son propre rôle et ils se doivent de travailler ensemble pour la gestion au quotidien de l'escadron. **Toute personne de la communauté peut assister aux réunions du Comité répondant.**

## 9. Rôle du personnel SAIOC (instructeurs et officiers)

Les instructeurs et officiers de l'escadron sont responsables de la planification, de l'organisation et du déroulement des activités d'instruction régulières et optionnelles. Ils voient à l'encadrement et à la sécurité des cadets. Ils sont responsables du respect de la discipline et de la gestion des récompenses non liées au financement (trophées, activités, camps d'été, promotions, etc.). Ils gèrent aussi le matériel et les équipements de l'escadron, de même que celui prêté par la Défense nationale (uniformes, etc.).

## 10. Activités de financement

Les activités de financement permettent au Comité répondant de payer les frais, entre autres, des activités dites optionnelles de l'escadron, de la location des locaux, de l'achat et l'entretien des équipements ainsi que de toutes les fournitures nécessaires au bon fonctionnement d'un escadron (ex. : récompenses, téléphone, frais de poste, frais bancaires, etc.).

Plusieurs moyens sont utilisés pour obtenir du financement :

Les activités où les cadets sont sollicités :

- La Loterie des cadets de l'Air est habituellement la principale activité qui nécessite la participation des cadets. Elle est initiée par le palier provincial de la Ligue des cadets de l'Air. Cette campagne permet de payer la cotisation de l'escadron à la Ligue et l'excédent assure un financement pour les activités de l'escadron. L'escadron peut aussi offrir une autre loterie de financement réservée spécifiquement à l'Escadron 921 L'Ancienne-Lorette.

Au 921, chaque cadet est invité à participer aux activités de financement, qui sont optionnelles en supplément au programme de base, et complètement financées par les levées de fond du Comité répondant. Chaque activité de financement qui sollicite la contribution des cadets donne des points qui sont comptabilisés pour l'obtention du trophée émis par le Comité répondant ou pour certaines récompenses en sus du programme régulier financé par l'URSC.

- Toutes autres activités jugées pertinentes (ex. : vente de chocolat ou autre, activité d'emballage chez Maxi & Cie, etc.).

Les activités où les parents et amis de l'escadron peuvent contribuer :

- Achat de billets de la Loterie des cadets de l'Air ou autre activité de financement du Comité;
- Dons de parents ou d'organismes (nous pouvons émettre des reçus pour dons de charité);
- Toutes autres activités jugées pertinentes.

## 11. Questions fréquentes

### ***Pourquoi l'escadron porte-t-il le numéro 921?***

Le numéro 921 représente que cet escadron a été le premier à être créé en 1992.

### ***Quel est la différence entre un corps et un escadron?***

Le terme corps désigne une unité des cadets de l'Armée ou de la Marine, alors qu'un escadron désigne une unité des cadets de l'Air.

### ***À qui peut s'adresser un parent pour formuler une plainte ou signaler une situation dont il est insatisfait?***

Le commandant ou le président du Comité répondant sont les seules personnes habilitées par leur rôle à recevoir officiellement une telle requête. L'envoi d'un message par courriel aux adresses suivantes est privilégié : [921aviation@cadets.gc.ca](mailto:921aviation@cadets.gc.ca) ou [921.president@cadetsair.ca](mailto:921.president@cadetsair.ca).

### ***Est-ce qu'un parent peut intervenir auprès de son enfant ou de tout autre enfant lorsque celui-ci est dans une activité à l'escadron?***

Lorsqu'un enfant est présent à une activité de l'escadron, il est préférable, s'il n'y a pas apparence de situation urgente ou grave, de faire part d'un état de situation inconvenant soit au commandant directement, soit au président du Comité répondant qui avisera le commandant de la situation. Ce dernier prendra les mesures qui s'imposent par sa chaîne de commandement pour remédier à la situation, selon le cas qui lui est présenté.

- Adresse courriel du commandant : [921aviation@cadets.gc.ca](mailto:921aviation@cadets.gc.ca)
- Adresse courriel du président du Comité répondant : [921.president@cadetsair.ca](mailto:921.president@cadetsair.ca)

### ***Est-ce que toute personne faisant partie du Comité répondant est couverte par une assurance?***

Oui, il y a une protection pour les cadets, les bénévoles ainsi que les membres du Comité en cas de responsabilité civile, de dommages à des biens ou de perte de biens, ou encore en cas de lésion corporelle ou de décès.

### ***Quel est le meilleur moyen de connaître, comme parent, les activités auxquelles son enfant est convié?***

Le site Internet [www.921.ca](http://www.921.ca) est l'outil privilégié pour connaître le déroulement des activités de l'escadron. Les informations sont normalement mises à jour le lundi de chaque semaine.



**L'ESCADRON 921 L'ANCIENNE-LORETTE**  
S'envoler vers l'excellence!



Afin d'en savoir plus sur les activités de l'escadron pour la semaine à venir, sur la tenue vestimentaire à adopter et sur les activités de financement, consultez la rubrique ACCUEIL du menu bleu du site Internet, à la section Messages de la semaine. Dans la rubrique MESSAGES du menu bleu, vous pouvez également retrouver les messages des semaines antérieures.

Pour ne rien manquer, nous vous invitons fortement à vous inscrire à [l'infolettre des Messages de la semaine](#), dont le bandeau d'inscription est accessible à partir de la page d'accueil du site Internet.

Inscrivez-vous aux messages de la semaine  
Made with Mailchimp

Il est possible de s'abonner soi-même à l'infolettre des Messages de la semaine en remplissant le bandeau (*pop-up*) apparaissant normalement sur la page d'accueil lors de l'ouverture du site Internet de l'escadron. En cas de difficultés, vous pouvez expédier un

message avec votre nom, prénom et adresse courriel en précisant si l'adresse appartient à un parent (un groupe spécial est alors attribué) : [messages@921.ca](mailto:messages@921.ca). Nous vous ajouterons à la liste d'envois automatisée.

Pour ceux n'ayant pas accès à Internet ou à une adresse de messagerie, le numéro de téléphone de l'escadron (418 654-9210) demeure une autre façon de rester informé. En dernier recours, vous pouvez toujours demander à une personne en autorité, lors des soirées d'entraînement, de vous fournir l'information recherchée.

***Dois-je motiver l'absence de mon enfant à une activité d'instruction régulière ou à une activité obligatoire?***

Il est préférable de toujours motiver l'absence de votre enfant à une soirée d'entraînement ou à une activité obligatoire, en raison des coûts de certaines activités et afin de conserver les points attribués aux présences de votre jeune dans le système d'établissement de certaines récompenses.

***Comment puis-je motiver l'absence de mon enfant à une activité?***

Sur le site Internet de l'Escadron 921 : <http://www.921.ca/absence/>.

Par courriel : [921aviation@cadets.gc.ca](mailto:921aviation@cadets.gc.ca).

Par téléphone/répondeur : (418) 654-9210. Il suffit de laisser un message sur la boîte vocale.

***Comme parent, comment puis-je m'impliquer dans le Comité répondant ou dans les activités de financement?***

Bien que le Comité répondant soit déjà formé, il n'en demeure pas moins que toute personne intéressée à donner un coup de main est la bienvenue. Vous pouvez rencontrer le président du Comité répondant et voir avec lui comment vos services/compétences pourraient être utiles.

***Comment faire un don à l'escadron?***

Tout don à l'escadron est admis en réduction du revenu déclaré au fisc. L'escadron est une organisation de charité canadienne enregistrée.

## **12. Contacts utiles (2023-2024)**

**Commandant** : Capitaine Johanne Fortin ([johanne.fortin@cadets.gc.ca](mailto:johanne.fortin@cadets.gc.ca))

**Président du Comité répondant** : Karl-Hans Désilets ([921.president@cadetsair.ca](mailto:921.president@cadetsair.ca))

**Trésorière** : Isabelle Gagné

**1<sup>er</sup> Vice-présidente** : Cynthia Cliryx

**2<sup>e</sup> Vice-président** : Bernard Carrier

**Secrétaire** : Johanne Morin

**Administrateurs** : Zibilila Feteke, Caroline Fortin, José Scorsonne, Mackenzie Doucet, Mélanie Leclerc, Pierre-Alexandre Sénéchal

**Bénévoles** : Normand Lalonde, François Chabot, D. Olivier Compaore, Caroline Genest